

Le Sénat coupe les vivres au SNU, Macron veut des « jeunes volontaires » pour les armées... Ce qu'il faut c'est l'abandon total !

Montreuil, le 22 janvier 2025

Jeudi 16 janvier, le Sénat a porté un coup supplémentaire au service national universel (SNU), dispositif de militarisation de la jeunesse dès le lycée voulu par le président Macron depuis 2017 et entré en vigueur en 2019. Il a décidé de rediriger 80 millions d'euros de financement sur les 100 millions prévus pour l'année 2025 vers le budget des sports.

Ce n'est certes pas la crainte de voir la jeunesse embrigadée qui a motivé le vote de la Chambre Haute, mais le fait que « *après cinq ans d'expérimentation, le SNU n'apporte pas une plus-value suffisante en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse pour justifier la poursuite de son déploiement* » et que dans ces conditions, sa généralisation n'est « *ni possible, ni souhaitable* ».

Parmi les obstacles à cette généralisation a été pointée la difficulté pour trouver « *suffisamment de centres pour accueillir l'ensemble des jeunes* », et surtout le coût « *faramineux* » que cela occasionnerait, estimé par la Cour des Comptes entre 3,5 et 5 milliards d'euros, dans son rapport publié en septembre 2024.

Suite à ce rapport, les commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat avaient adopté, en octobre, des amendements pour retirer le SNU du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025.

Mais le gouvernement n'a pas dit son dernier mot, puisque la ministre des Sports et de la Jeunesse, Marie Barsacq, tentant de sauver coûte que coûte le projet présidentiel s'est opposée au vote des sénateurs en déclarant qu'il n'était « *pas opportun de sacrifier le SNU au profit du sport* » et en annonçant qu'un « *groupe de travail interministériel* » serait chargé de proposer « *des évolutions pour la rentrée scolaire* ».

De son côté, le président Macron, lors de ses vœux aux armées, le 20 janvier à Cesson-Sévigné, a confirmé sa volonté de militariser coûte que coûte la jeunesse en déclarant qu'« **il faut donner le choix de servir. Non pas rétablir le service national obligatoire mais permettre à une jeunesse volontaire d'apprendre avec les armées et d'en renforcer les rangs** ».

Mais qui veut encore du SNU ? Qui veut une jeunesse en uniforme, au service des armées, à part le président Macron ? Certainement pas les lycéens visés par le SNU puisque le taux de désistement est passé de 19 % en 2022 à 28 % en 2023 et qu'avec 13 300 inscrits volontaires et 22 400 élèves des « *classe engagées* », enregistrés à l'automne 2024, on approche péniblement des 36 000 participants alors que le gouvernement envisageait un objectif de 66 000 dans le cadre du PLF 2025, soit 14 000 de moins que pour l'objectif 2024.

Pour sa part, la FNEC FP-FO ne cessera de répéter que « la place des jeunes est à l'Ecole, pour accéder à l'instruction et à des qualifications et non dans des lieux d'embrigadement dans la logique de préparation à la guerre ».

De l'argent, il en faut pour les postes statutaires nécessaires dans les écoles, collèges, lycées et universités, pour les classes, pour les heures de cours disciplinaires, mais pas un sou pour le SNU !

C'est pourquoi la FNEC FP-FO continue à exiger l'abrogation pure et simple du SNU et l'abandon des « *classes défense* » et des « *classes engagées* ».